



APPROBATION : 11-12-2013
MODIFICATION :

Plan Local d'urbanisme



3

Projet d'aménagement
et de développement durable

Projet d'aménagement et de développement durable de la commune de SAINT-CYPRIEN (PADD)

Le PADD fixe les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme de la commune. Il est établi sur la base d'un diagnostic permettant d'identifier les besoins du territoire (cf. Pièce n°2 – rapport de présentation).

1. Modérer la consommation de l'espace communal pour participer de la lutte contre l'étalement urbain

1.1. Optimiser l'usage des sols

- Développer les opérations d'aménagement d'ensemble favorisant une optimisation de l'organisation spatiale et ainsi une consommation plus modérée de l'espace ;
- Favoriser et organiser le renouvellement urbain lorsqu'il permet de redonner une fonction urbaine perdue à un site.

1.2. Limiter et phaser l'extension urbaine de la commune

- Prioriser le développement urbain dans l'enveloppe bâtie et agglomérée de la commune ;
- Phaser dans le temps les ouvertures à l'urbanisation.

2. Maintenir l'équilibre résidentiel de la commune

2.1. Maintenir une offre nouvelle en logement

- Permettre la construction des nouveaux logements pour maintenir le poids démographique actuel de la commune et accueillir de nouveaux habitants ;
- Favoriser la création de logements adaptés au vieillissement de la population ;
- Poursuivre l'accompagnement des projets de logements sociaux afin de faire progresser leur part dans le parc résidentiel de la commune.

2.2. Favoriser le développement d'un habitat durable et diversifié

- Favoriser les opérations qui mixent les formes d'habitat (petits immeubles, maisons groupées/accolées, formes intermédiaires, maisons individuelles), et participent de la possibilité d'un parcours résidentiel ;
- Permettre la réalisation de logements plus économes en énergie et en eau ;
- Implanter l'offre nouvelle en logement dans l'enveloppe agglomérée du bourg.

3. Accompagner la vie économique, commerciale et récréative

3.1. Préserver l'activité agricole sur la commune

- Protéger les domaines agricoles du morcellement foncier et du mitage, en préservant notamment les continuités agricoles avec les communes voisines (Sury-le-Comtal et Veauchette), et en affirmant le caractère agricole des terrains exploités sur la commune ;
- Préserver les possibilités d'évolution des sièges d'exploitation, en évitant lorsque cela est encore possible un développement de l'urbanisation à proximité.

3.2. Maintenir la vocation artisanale et industrielle de la commune

- Renforcer la zone d'activité en permettant l'accueil de nouvelles entreprises ;
- Favoriser une requalification de la zone d'activité, en recherchant la mise en œuvre de projets d'ensemble et la reconversion du site des forges de la Becques.

3.2. Veiller au maintien de l'équilibre commercial

- Favoriser le maintien et le développement des commerces de proximité et des services à la personne en centre bourg ;
- Maintenir dans ses limites actuelles la zone commerciale en entrée de ville (en limite avec Bonson).

3.4. Améliorer l'offre en loisirs et activités récréatives

- Prévoir la création d'une salle des fêtes ;
- Permettre le maintien ou le développement mesuré des lieux récréatifs existants.

4. Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture

4.1. Renforcer l'accès aux transports en commun

- Soutenir le maintien et le développement du niveau de desserte en bus sur les axes principaux ;
- Soutenir le confortement des liaisons (TC, modes doux, covoiturage) avec les gares de Bonson et d'Andrézieux.

4.2. Faciliter les déplacements en modes doux sur la commune (cf. schéma modes doux)

- Développer le maillage des bandes et pistes cyclables, en améliorer la qualité d'usage ;
- Poursuivre la prise en compte des usages piétons lors de l'aménagement des espaces publics (voiries, places, traversées des quartiers résidentiels...) et de nouvelles opérations d'urbanisme.

5. Préserver les grands éléments qui participent de l'identité communale

5.1. Valoriser le patrimoine paysager

- Ménager les perspectives sur le bourg et son clocher, ainsi que vers la vallée de la Loire ;
- Maintenir des échappées visuelles vers la « campagne » environnante depuis les principaux axes viaires ;
- Valoriser l'entrée de ville depuis l'avenue de Montbrison (cf. schéma modes doux).

5.2. Préserver le patrimoine architectural

- Identifier et veiller à la préservation des propriétés des bords de Loire ayant un caractère patrimonial.

6. Protéger l'environnement

6.1. Soutenir la préservation du patrimoine naturel

- Protéger de l'urbanisation les espaces naturels identifiés comme ayant un intérêt écologique (Natura 2000, ENS, ZNIEFF).
- Favoriser le maintien d'un maillage vert (bois, haie, ripisylve, ...) propice au maintien de la biodiversité.

6.2. Prévenir les risques d'inondation

- Prévenir les risques d'inondation par les crues du Bonson et de la Loire en protégeant les zones inondables de toute nouvelle urbanisation.
- Favoriser la rétention des eaux pluviales sur les parcelles pour éviter d'aggraver les crues des cours d'eau et la surcharge du réseau de collecte public.

6.3. Prendre en compte la pollution des sols

- Adapter l'usage des sols pollués jusqu'à leur dépollution à venir (notamment par l'accueil d'un projet photovoltaïque) ;
- Permettre un retour à leur vocation initiale, notamment lorsque celle-ci était industrielle et artisanale.

7. Favoriser et participer au développement des communications numériques

7.1. Développer l'infrastructure de réseau

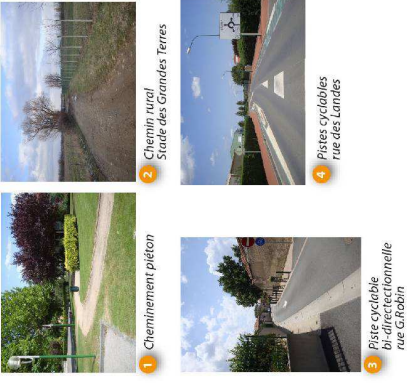
- Prévoir, en lien avec les différents acteurs, les équipements d'infrastructure nécessaires permettant aux acteurs économiques et aux habitants d'accéder à une offre haut débit performante et adaptée à leur besoin.

7.2. Services numériques

- Développer les services communaux numériques au travers notamment de son site internet, mais plus largement favoriser et accompagner l'évolution des usages numériques. On peut citer comme exemples de services à la population : les formalités en ligne, la dématérialisation des marchés, le développement de la démocratie locale etc....

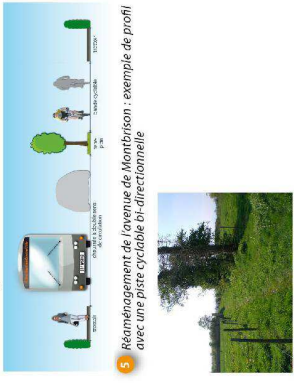
COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN
Schéma modes doux

Exemples d'aménagements existants sur la commune

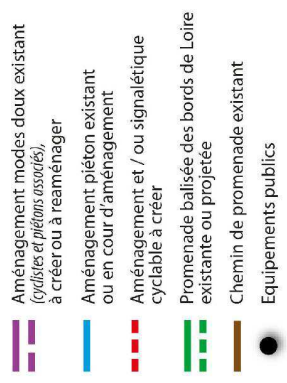


- 1 Cheminement piéton
- 2 Chemin rural Stade des Grandes Terres
- 3 Piste cyclable Rue des Landès
- 4 Piste cyclable bi-directionnelle rue Giffelin
- 5 Réaménagement de l'avenue de Montbrison - exemple de profil avec une piste cyclable bi-directionnelle
- 6 Exemple de chemin à aménager pour la voie verte

Reflexions pour l'avenir...



- Aménagement modes doux existant (cyclistes et piétons associés), à créer ou à réaménager
- Aménagement piéton existant ou en cour d'aménagement
- Aménagement et / ou signalétique cyclable à créer
- Promenade balisée des bords de Loire existante ou projetée
- Chemin de promenade existant
- Equipements publics



0 250 mètres

epures

